AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-5-77118971

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427) Tél. (78) 62.20.30 (P. 426 & 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin Nº 84 — Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région — 17 Mai 1977

VIGNE

A - MALADIES

BLACK-ROT (zones contaminées) -

En l'absence d'une activité appréciable de la maladie, les traitements resteront limités au voisinage des vignes abandonnées.

MILDIOU -

Un premier traitement sera appliqué dés réception seulement dans les quelques situations où apparaissent ordinairement les premiers foyers de la maladie.

OIDIUM -

Maintenir la protection sur cépages sensibles.

B - RAVAGEURS

ACARIOSE -

Les symptômes caractéristiques de cette maladie sont apparus par taches souvent assez étendues en différents secteurs du Beaujolais.

Un traitement appliqué actuellement n'éviterait pas la diminution de récolte liée à l'atrophie des grappes.

VERS DE LA GRAPPE -

Des papillons ont déjà été capturés dans des situations très variées, à l'exclusion des zones les plus tardives.

Toutefois, en raison de l'irrégularité des températures, des attaques ne sont à craindre que dans les régions suivantes : 124 - 131 - 132 - 133 - 141 - 142 - 145 - 147 et 152. Dans ces seules régions le premier traitement devra se situer entre le 20 et le 28 mai suivant le mode d'action du produit utilisé sur les oeufs ou les larves de ces ravageurs.

PYRALE -

Des attaques sont encore possibles dans les foyers repérés ces dernières années (nord du Beaujolais notamment) et pourront nécessiter un traitement spécifique dés qu'elles seront décelées.

ARBRES FRUITIERS, NOYER, PETITS FRUITS

A - MALADIES

TAVELURE SUR POMMIER, POIRIER & PECHER -

La protection sera maintenue en toutes régions, l'espacement des traitements étant fonction de l'importance des précipitations.

ANTHRACNOSE DU CERISIER -

Le traitement conseillé par le précédent bulletin pourra encore être appliqué dans les situations les plus tardives.

P 275

BACTERIOSE DU NOYER -

Le dernier traitement pourra encore être appliqué efficacement dans les zones les plus tardives.

DIDYMELLA SUR FRAMBOISIER -

Des contaminations sont encore possibles et la protection nécessaire dans les plantations du nord-est de la Circonscription ainsi que dans les parties élevées des autres régions.

B - RAVAGEURS -

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER -

En pépinières, sur arbres en formation ainsi que très localement dans les vergers où de fortes attaques sur pousses sont régulièrement observées, appliquer un premier traitement avant le 22 mai dans les régions suivantes :

Ardèche : 141 - 142 - 143 - 145 - 147 - 151 et 152
Drôme : 121 - 122 - 124 - 125 - 131 - 132 - 133 et 134
Isère : 103 et 121
Loire : 9 et 12
Rhône : 22 - 24 et 26

PSYLLE DU POIRIER -

Du fait de l'irrégularité des températures, un traitement peut encore être efficacement appliqué.

NOMENCLATURE DES REGIONS NATURELLES

- Département de la SAVOIE -

- Vallée du Rhône	Région 81
- Vallée du Guiers en aval des Echelles	Région 82
- Plateau entre les chaînes du Mont Tournier et des Monts du Chat et de l'Epine	Région 83
- Sillon d'Albens à Chambery et à St Jeoire et pourtour du Lac du Bourget jusqu'à 350 m	Région 85
- Massif des Bauges (Vallées intérieures)	Région 86
- Combe de Savoie rive droite (la zone viticole et la zone fruitière, de climats apparaissent sous le même numéro mais dans des rubriques différentes)	Région 87
- Combe de Savoie rive gauche (collines et vallons)	Région 89
- Maurienne	Région 90
- Tarentaise (la zone cultivée de ces deux vastes régions, très limitée en altitude, ne justifie pas la mention de tranches d'altitude)	Région 91
- Beaufortin	Région 93
- Vallée de l'Arly et Cluse d'Ugine	Région 88

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Adjoint au Chef de Circonscription phytosanitaire
"Rhône-Alpes",

P. LATARD.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.